Envoyé en préfecture le 06/03/2023 Reçu en préfecture le 06/03/2023 Publié le

ID: 023-222309627-20230227-CP2023012-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

# **DÉLIBÉRATION DE LA** COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-**02/3/12 **DOSSIER N°5536** 

AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT À USAGE DE COLLÈGE SUR LA COMMUNE DE **GIAT** 

#### Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

#### Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET Hélène PILAT à Guy MARSALEIX Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH Catherine GRAVERON à Franck FOULON Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

> ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction

RAPPORTEUR: M. Franck FOULON

OBJET : Avenant à la convention de mise à disposition d'un bâtiment à usage de collège sur la commune de Giat



#### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente, VU le budget de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID: 023-222309627-20230227-CP2023012-DE

VU le rapport CP2023-02/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départe de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un bâtiment à usage de collège à Giat, précisant les répartitions financières du Département et de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Creuse du 25 février 2022, annexé à la présente délibération.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET